

SEANCE COMMUNALE DU 11 JUILLET 1991

Le Conseil communal siège au complet.

Ordonnances de police - Confirmation

A l'unanimité, **CONFIRME** les ordonnances de police prises d'urgence par Monsieur le Bourgmestre :
- le 21 juin, pour réglementation de la circulation pendant les travaux d'aménagement du nouveau cimetière de Nandrin, à partir du 24 juin 1991;
- le 27 juin, pour réglementation de la circulation rue Armoulin, suite à un affaissement de la chaussée, à partir du 27 juin 1991.

Acquisition d'emprises, de gré à gré, pour cause d'utilité publique rue Croix-André - Décision

Par 11 voix "pour" et 2 abstentions, **DECIDE** de proposer à la Députation Permanente du Conseil Provincial de Liège, l'élargissement des chemins vicinaux n° 4 et n° 8 formant la rue Croix-André, et de solliciter l'autorisation d'acquérir les emprises de gré à gré, pour cause d'utilité publique, pour un montant total de 587.562 francs.

Déclassement d'une partie du sentier n° 59

Par 8 voix "pour", 1 voix "contre" et 4 abstentions, **DECIDE** de proposer à la Députation Permanente du Conseil Provincial de Liège, le déclassement, à Nandrin, d'une partie du sentier vicinal n° 59 telle que reprise au plan joint au dossier.

...

Monsieur DARDENNE, appelé à d'autres obligations, quitte à cet instant la réunion.

Renouvellement du carrelage de l'Ancien Tribunal - Mode de passation du marché - Conditions - Financement

A l'unanimité, **DECIDE** de passer un marché par adjudication restreinte, après consultation de 6 entrepreneurs minimum, ayant pour objet le renouvellement du carrelage de l'Ancien Tribunal, pour un prix estimé à 450.000 francs.

Fournitures pour l'aménagement du nouveau cimetière de Nandrin - Mode de passation du marché - Conditions - Financement

A l'unanimité, **DECIDE** de passer un marché de gré à gré, après consultation de 3 fournisseurs minimum, ayant pour objet les fournitures nécessaires à l'aménagement du nouveau cimetière, pour un prix estimé à 300.000 francs.

Rénovation rurale - Actualisation du Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) - Décision

Attendu que 10 années se sont écoulées depuis l'entrée de la Commune en Rénovation rurale;
Attendu que certains projets sont épuisés, et que d'autres ont été abandonnés par suite de la volonté communale de réévaluer l'opportunité actuelle de réalisation de ces projets;
Considérant qu'il s'indique dès lors de reconsulter la population nandrinoise, population qui s'est modifiée au fil des ans, notamment par l'apport de nouveaux habitants et donc de besoins nouveaux;
A l'unanimité, **DECIDE** d'entamer une nouvelle opération de Rénovation rurale, devant aboutir, après information, consultation et participation de la population nandrinoise, à l'établissement d'un nouveau schéma-directeur, appelé désormais Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.).

Petit Patrimoine Populaire Wallon - Liste des projets relatifs à la commune de Nandrin - Accord de principe

A l'unanimité, **MARQUE SON ACCORD DE PRINCIPE** sur la liste des biens suivants, situés sur le domaine public communal, dont le dossier de rénovation a été introduit aux fins de subsidiation :

FRAINEUX	Croix (carrefour des rues de Nandrin et des IV Bras - Aux IV Bras)
FRAINEUX	Reposoir fixe (rue d'Ombret - Yernée)
NANDRIN	Poteau de signalisation (carrefour des rues de Berleur et des Martyrs)
NANDRIN	Borne-potale (carrefour des rues de Berleur et Petite Vaux)
FRAINEUX	Croix (carrefour des rues Tige des Saules et de la Chapelle)
VILLERS-LE-TEMPLE	Croix (route des IV Bras)
FRAINEUX	Borne-potale (rue de la Chapelle)

NANDRIN	Reposoir fixe (rue Favence, à hauteur du n° 9)
NANDRIN	Reposoir fixe (Thier des Raves)
SAINT-SEVERIN	Borne-potale "Sanctuaire Saint-Donat" (rue Saint-Donat)
SAINT-SEVERIN	Reposoir fixe "Sanctuaire de la Vierge" (rue d'Engihoul)
SAINT-SEVERIN	Reposoir fixe "Sanctuaire de la Vierge" (rue des Houssales)
VILLERS-LE-TEMPLE	Poteau de signalisation (carrefour des rues Pierco, Thier de Scry et Les Communes)
VILLERS-LE-TEMPLE	Poteau de signalisation (carrefour des rues Baty-Alnay et du Cimetière)
VILLERS-LE-TEMPLE	Poteau de signalisation (carrefour de la rue Pierco et de la Place de l'Eglise)
VILLERS-LE-TEMPLE	Croix (carrefour des rues Manesse et Thier de Scry)
OMBRET	Poteau de signalisation (Tour Malherbe)

Construction d'une salle polyvalente à Saint-Séverin - Convention à passer avec un auteur de projet - Approbation

Attendu que le Collège échevinal envisage la construction d'une salle polyvalente, rue d'Engihoul, à Saint-Séverin;

A l'unanimité, **A P P R O U V E** la convention à passer avec un auteur de projet pour la réalisation de cet objectif.

Compte 1990 du C.P.A.S. - Approbation

Par 7 voix "pour", 1 "contre" et 4 abstentions, **A P P R O U V E** le compte 1990 du C.P.A.S., comme suit :

RECETTES : 18.718.278
DEPENSES : 16.782.676
SOLDE : 1.935.602

Compte communal 1990 - Approbation

Par 7 voix "pour" et 5 abstentions, **A P P R O U V E** le compte communal 1990, comme suit :

ORDINAIRE

Droits constatés	109.642.358
Dépenses engagées	81.832.791
Excédent de recettes	27.809.567

EXTRAORDINAIRE

Droits constatés	20.458.368
Dépenses engagées	19.080.203
Excédent de recettes	1.378.165

Budget communal 1991 - Modifications budgétaires n° 1 et 2 - Approbation

Par 7 voix "pour" et 5 abstentions, **A P P R O U V E** les modifications budgétaires 1 et 2 de l'exercice 1991, comme suit :

ORDINAIRE

DEPENSES	+ 850.000		
Nouveaux résultats		Recettes	103.070.349
		Dépenses	95.815.281
		Solde	7.255.068

EXTRAORDINAIRE

RECETTES	+ 1.650.000		
DEPENSES	+ 1.650.000		
Nouveaux résultats		Recettes	81.984.934
		Dépenses	81.984.934

Extension du cadre du personnel administratif - Décision

Par 8 voix "pour" et 4 abstentions, les membres du groupe P.S. refusant en fait de prendre part au vote, **D E C I D E** de compléter le cadre du personnel administratif communal par 2 emplois de commis.

ORDRE DU JOUR PRESENTE PAR LES CONSEILLERS P.S.

Depuis la création du bulletin communal, il a été pris pour règle de ne faire mention, dans la présente rubrique, que des points de l'ordre du jour donnant lieu à une résolution du Conseil.

Il est en effet préférable, par souci d'objectivité, de ne pas relater ici les sujets qui ne donnent lieu qu'à des échanges de vues ou des discussions à bâtons rompus, parfois assez ... animées.

Aucun des points présentés à cette séance par le groupe P.S. n'ayant abouti à un vote, il n'y sera donc pas fait allusion.

Il faut toutefois mentionner que le dit groupe, mécontent du déroulement des débats, a quitté la séance